

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 02 octobre 2019

Date de la convocation: 24/09/2019

Membres en exercice :
12

*L'an deux mille dix-neuf et le deux octobre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*

Présents : 8

Présents : André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU,
Pierre CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain
LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Jean-Baptiste RAMON

Votants : 9

Représentés : Marianne SARTHOU

Excusés : Xavier MACIAS

Absents : Christian COUMET, Françoise TREY

Secrétaire de séance : Alain LARROUDÉ

**2019_061 - Objet : CONVENTION AVEC LA SPL DES THERMES DE CAUTERETS POUR
LA LOCATION D'UN LOGEMENT AU CAMP DE LA RUSSE, CAUTERETS**

Le Président expose au Conseil la demande de la SPL des Thermes de Cauterets de mise à disposition d'un appartement pour loger les kinésithérapeutes travaillant de manière saisonnière aux thermes. Le Président propose que l'appartement vacant de l'aile nord du Camp de la Russe soit proposé à la SPL moyennant la signature d'une convention et le versement d'un loyer à la Commission Syndicale.

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, à l'unanimité des délégués présents et représentés,

DECIDE

- **DE METTRE A DISPOSITION** de la SPL des Thermes de Cauterets le logement de l'aile Nord du Camp de la Russe à Cauterets pour un loyer mensuel de 550 € pour la période du 1er avril 2019 au 31 octobre 2019 (7 mois) ;
- **DE MANDATER** le Président pour établir et signer une convention avec la SPL des Thermes de Cauterets détaillant les conditions de cette mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président,

A. CAZÈRES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____ RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/10/2019 065-256501321-20191002-2019_061-DE